RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 04739
Numéro SIREN : 830 941 084
Nom ou dénomination : ABC RENOV +

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2018 sous le numéro de dépôt A2018/010189

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON

A2018/010189

5018111

Dénomination : ABC RENOV +
Adresse : 14 avenue Gallieni 69500 Bron -FRANCE-

n° de gestion : 2017B04739
n° d'identification : 830 941 084

n° de dépôt : A2018/010189
Date du dépôt : 16/04/2018

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 26/03/2018

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON (RHÔNE)

5018111

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - 44 rue de Bonnel
69433 LYON Cedex 03
Tél : 08 91 02 69 69 - Fax : 04 72 60 69 81

ABC RENOV +
Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : 14 Avenue Gallieni, 69500 BRON
830 941 084 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le 26 mars,
A 11 heures,

Les associés de la société ABC RENOV + se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Joris DAQUIN, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Gary DAQUIN est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3 000 actions sur les 3 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,

- la feuille de présence et la liste des associés,

- un exemplaire des statuts de la Société,

- le rapport du Président,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,

- Rémunération du Directeur Général,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Directeur Général à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, ne pouvant dépasser celle du Président,

Monsieur Gary DAQUIN
Né à Lyon (69002) le 28 novembre 1983
De nationalité française
Demeurant 15 Impasse Champ Blanc 69150 DECINES-CHARPIEU

Monsieur Gary DAQUIN disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente et il aura le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix délibératives.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Gary DAQUIN ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix délibératives.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix délibératives.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Joris DAQUIN

Le secrétaire
Gary DAQUIN

Gary DAQUIN
« Bon pour acceptation du mandat de Directeur Général »